

# Au conseil Communal de Prangins

## Préavis Municipal No 61/10

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 230'000.- pour l'organisation d'un concours en vue de la création d'une école enfantine et d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) aux Morettes.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Yildiz DUBOSSON, Jeannine MARIN, Martine SCHMAEH, Paul PYTHOUD (absent travail étranger) et Laurent PINGOUD (président) s'est réunie le mardi 1er juin 2010 en présence des Municipales responsables, Mmes Martine BAUD et Violeta SEEMATTER. La commission a reçu le préavis le 20 mai. La seule date disponible pour quatre de ses membres était le 1<sup>er</sup> juin et le rapport devait être rendu pour le 12, ce qui laisse très peu de temps. La commission remercie Mmes Martine Baud et Violeta Seematter qui nous ont rejoints durant notre séance afin de répondre à nos questions.

### Rapport de la commission :

La commission a bien pris conscience de l'urgence que représente la demande pour ce concours. Au-delà de Fr. 250'000.- un concours sur les marchés publics est obligatoire. Il peut se faire par procédure sélective (solution choisie par la Municipalité) ou procédure sans sélection sur dossier. Au vu de l'objet en question (école) le montant des honoraires d'architecte se situe largement au-delà de Fr. 250'000.-

De plus une telle réalisation devrait être terminée d'ici 2015 afin de répondre aux exigences de l'accord HarmoS et de la Convention scolaire romande (entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009). Dans ce nouveau contexte, les communes demeurent responsables des bâtiments scolaires (selon l'art. 109 toute commune est tenue de mettre à disposition des locaux et installations nécessaires à l'enseignement comprenant une place de sport convenablement aménagée), des transports et des devoirs surveillés ainsi que de l'accueil parascolaire. Prangins a déjà obtenu une dérogation provisoire pour ses équipements scolaires vétustes (pavillon scolaire enfantine) mais celle-ci ne pourra pas durer encore longtemps.

Le programme général du concours a été soumis aux instances cantonales ad hoc pour approbation. Concernant le nombre de WC (il s'agit des directives du Département des Ecoles « DGEO ») il faut au minimum, pour les garçons 3 WC et 6 urinoirs et pour les filles 5 toilettes. Ce chiffre a été vérifié par le Département et est conforme aux nombres d'élèves qu'accueillera l'école.

Concernant le réfectoire les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> enfantines et les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaires seront accueillis dans les locaux de l'UAPE. De la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaires, les enfants seront accueillis dans le futur réfectoire prévu dans l'annexe sur le site de la Combe.

Mme Barbara Bolomey de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, a bien remarqué le potentiel extraordinaire qui existe au sein du quartier des Morettes. Il est en effet rare qu'une aussi belle parcelle à réaliser se trouve encore dans un centre de village.

Une question s'est posée quant à la raison de ne pas avoir engagé une étude globale incluant la réalisation de logements protégés et d'une crèche, comme prévu par le PPA des Morettes. La raison est qu'à l'heure actuelle dans le plan de quartier seule figure l'école. Mettre à l'étude l'intégration de ces logements ne ferait que retarder de beaucoup l'urgence d'une infrastructure scolaire conforme aux exigences, ce qui nous préoccupe.

Tout est en marche pour la réalisation d'un magnifique projet durable qui devrait démarrer en 2011. Cette année-là, le Conseil devra se prononcer sur un préavis important pour le futur de nos écoles. La Municipalité tient à faire part de sa préoccupation quant à l'aspect de l'architecture et l'intégration de celle-ci aux Morettes. Les Municipales responsables nous ont informé que ce concours est ouvert à

tout le monde, mais que le choix des candidats se portera sur des personnes bien reconnues dans le domaine avec une expérience probante mais aussi, si possible, un jeune bureau d'architecture afin d'apporter un choix varié pour cette future réalisation.

### Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal No 61/10 concernant la demande de crédit de Fr. 230'000.- pour l'organisation d'un concours en vue de la création d'une école enfantine et d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) aux Morettes

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Où les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

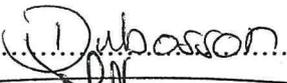
Attendu que ce dernier à été régulièrement porté à l'ordre du jour,

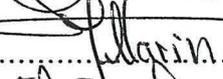
### décide

1. d'adopter le préavis municipal No 61/10 concernant la demande de crédit Fr. 230'000.- pour l'organisation d'un concours en vue de la création d'une école enfantine et d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) aux Morettes
2. d'accorder un crédit de Fr. 230'000.- pour le financement de ce concours,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr. 23'000.- par année au titre d'amortissement,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Prangins, le 7 juin 2010

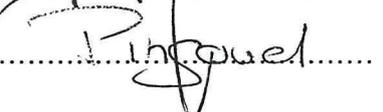
Les membres de la Commission :

Yildiz Dubosson ..... 

Jeannine Marin ..... 

Martine Schmaeh ..... 

Paul Pythoud ..... 

Laurent Pingoud ..... 

(Président)